

No. 2  
MARS  
2022

LES BRÈVES DE L'UF



**Union Fédérale**

des Associations françaises d'Anciens  
Combattants, Victimes de Guerre et des  
Jeunesses de l'Union Fédérale

1 rue de Brissac 75004 PARIS • Tél : 01 44 54 22 70 • Mail : contact@union-federale.com  
[www.union-federale.com](http://www.union-federale.com)

*- Servir, sans se servir, ni s'asservir*



## Quelques brèves !

### Ce mois de février a été bien occupé pour l'Union fédérale !

Remise du **prix de civisme**, cérémonie de **ravivage de la flamme** sous l'Arc de Triomphe et **hommage à René Cassin** au Panthéon, après une année blanche, l'Union fédérale a pu enfin mettre à l'honneur les jeunes lauréats sélectionnés en 2020 !

Vendredi 18 à 11h00, le Conseil d'Administration, de nombreux invités, les premiers lauréats déjà arrivés sur Paris se sont réunis au Panthéon pour notre traditionnelle cérémonie en l'honneur de René CASSIN. **Madame DARRIEUSECQ**, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, nous a fait l'honneur de sa présence. Elle a pu s'entretenir avec les nombreux jeunes présents dont certains avaient fait le SNU. Elle a déposé une gerbe devant la **stèle de René CASSIN** en compagnie du président.

Vendredi soir à 18h30, nous étions réunis à l'Arc de Triomphe pour notre traditionnel **Dépôt de gerbe et le Ravivage de la Flamme**. Avec nous, cent cinquante jeunes du SNU étaient également présents et ont également déposé leur gerbe et participé au Ravivage de la Flamme. A l'issue de la cérémonie, les **jeunes lauréats**, leurs accompagnateurs, la commission « Civisme et Démocratie » et la direction de l'UF se sont réunis pour un petit dîner convivial.



Malgré les vents contraires : COVID, grèves de train et des transports parisiens, nous avons, enfin, pu **remettre les Prix du Civisme** aux jeunes gens qualifiés depuis deux ans mais que les circonstances avaient empêché jusqu'alors d'être récompensés. La cérémonie s'est déroulée **samedi 19** matin dans les salons de la Mairie de Saint Mandé, suivie d'un repas auquel participa **Madame la Directrice générale de l'ONACVG**.



**La première adjointe à la Mairie de Saint Mandé nous a accueillis dans la salle de réception.**



**Les lauréats et leurs parrains**

## Actualités

**À RETENIR POUR LE RÉGLEMENT DE VOTRE PASSAGE AUX URGENCES**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, le reste à charge de votre passage sans hospitalisation est de **19,61 €** par votre complémentaire santé.

**Son montant est ramené à 5,40 € si vous êtes :**

- au régime ATMP avec une incapacité inférieure à 2/3
- en affection de longue durée (ALD).

**Vous ne payez pas de reste à charge si vous êtes :**

- au régime ATMP avec une incapacité au moins égale à 2/3
- accusé matériellement ou au titre de moins de 35 jours
- donneur d'organes
- mineur victime de violences sexuelles
- pensionné militaire ou pour invalidité
- victime d'actes de terrorisme.

**Alors quel que soient les soins et les actes médicaux dont vous bénéficiez, vous venez toujours facturé du même montant.**

Pour toute précision, adressez-vous à votre établissement de santé ou à votre complémentaire.

[www.solidaritesante.gouv.fr/fpu](http://www.solidaritesante.gouv.fr/fpu)

### Forfait Patient Urgences

Depuis le 01.01.2022, chaque personne qui se rend aux urgences, sans être hospitalisée, doit s'acquitter du Forfait Patient Urgences (FPU) d'un montant de 19,61€.

**Si vous êtes titulaire d'une pension militaire d'invalidité, vous n'avez pas à régler le FPU.**

[En savoir plus](#)



**Les maisons France Services peuvent vous aider**



Créés début 2021, les Maisons France Services permettent aux usagers d'accéder plus facilement aux



**Mort pour la France**

Le samedi 22 janvier, nous avons appris avec

Des questions sur votre retraite ?  
Des difficultés pour déclarer vos revenus ?  
Un formulaire incompréhensible à compléter  
Un litige avec un voisin ?  
Une démarche informatique à réaliser ?

[Services proposés](#)

démarches et aux organismes publics.  
Les agents publics peuvent vous aider dans vos démarches, d'autant qu'il s'agit de services de proximité !

[Où les trouver ?](#)

une grande tristesse le décès au Mali du Caporal Alexandre MARTIN, du 54e RA

[Actualités](#)

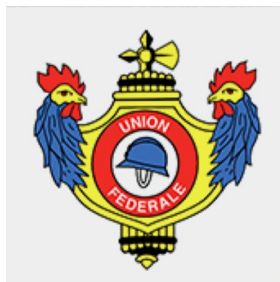
## Dates à retenir

**CA de la Flamme** le jeudi 24 mars

### Congrès annuel :

Notre prochain congrès se tiendra **les 18 et 19 mai 2022 à MEXIMIEUX (01)**

**À compter du 01.01.2023** l'ONACVG s'appellera **ONaCVG** : Office national du Combattant et des Victimes de guerre.



### Réservations prochain congrès

**Coordonnées des 2 hôtels retenus :**

**Hôtel la Béragère** - 145 route de Lyon 01800 Péroge  
Tél 04 74 34 77 77  
la.berangere@wanadoo.fr

**Hôtel le Chanel** - 73 Pont de Chazey 01800 Villieu  
Tél 04 74 61 94 80  
contact@lechanel.fr

**Dès que vous aurez reçu les modalités d'inscription, pensez à réserver au plus vite votre séjour**

**Renseignez-vous sur vos droits :  
N°vert de l'ONACVG : 0801 907 901**



### Nouveau service : À votre écoute

Une ligne téléphonique via un numéro vert pour accompagner et apporter des réponses adaptées aux ressortissants de l'ONACVG qui accomplissent des démarches en matière de reconnaissance et de réparation, de pensions, de droits accessoires, de mentions, d'indemnisations, de voyages sur les tombes, ou ceux ayant des questions liées aux monuments aux morts.

[En savoir plus](#)

**Vous pouvez vous abonner directement  
à la newsletter en passant par le site  
Internet de l'union fédérale :  
[www.union-federale.com](http://www.union-federale.com)**

Union Fédérale  
1 rue de Brissac  
75004 Paris  
[contact@union-federale.com](mailto:contact@union-federale.com)



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}  
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Union fédérale.

[Se désinscrire](#)



© 2022 Union fédérale